

MAIF et Energie Partagée s'unissent pour accompagner la production citoyenne d'énergie photovoltaïque

MAIF et Energie Partagée signeront dans les prochains jours une convention de partenariat visant à proposer un dispositif d'assurance complet dédié aux structures affiliées à Energie Partagée. Cette solution innovante permet ainsi de soutenir l'essor des projets d'énergie renouvelable citoyenne en France, de la création du collectif à la mise en production des panneaux photovoltaïques.

Un rapprochement de valeurs

La France vise les 32 % d'énergies renouvelables en 2030. Dans ce contexte d'urgence écologique, MAIF, consciente de son devoir d'exemplarité, s'investit pour maîtriser son empreinte écologique et réduire les émissions de carbone à travers ses offres, mais aussi ses partenariats.

Ce partenariat avec Energie Partagée acte la volonté pour MAIF de soutenir le développement d'installations de production d'énergie renouvelable par les habitants et les collectivités locales, et d'agir ainsi en faveur de la transition énergétique en France.

MAIF étant historiquement assureur des organismes à but non lucratif, c'est naturellement que le groupe a décidé d'assurer ces coopératives d'énergie, quelle que soit leur forme juridique, dès lors qu'elles adhèrent à la charte citoyenne d'Energie Partagée. Cette affiliation garantit quatre critères : ancrage local, gouvernance démocratique, non-spéculation et écologie.

Un dispositif unique créé pour Energie Partagée

Co-construit par MAIF et Energie Partagée après deux ans de collaboration, cette solution d'assurance conçue sur mesure pour répondre aux besoins de ces structures est aussi simple que complète : responsabilités civiles professionnelle, du maître d'ouvrage, de la structure, mais aussi assurance des panneaux photovoltaïques.

Chaque porteur de projet bénéficie d'une couverture unique et globale ainsi que d'interlocuteurs spécialisés.

Une première brique...

Si ce dispositif ne s'adresse actuellement qu'aux porteurs de projets photovoltaïques, MAIF et Energie Partagée vont réfléchir dans les prochains mois à le dupliquer pour tout autre projet de production citoyenne d'énergie renouvelable accompagné par le mouvement : éolien, hydraulique, méthanisation, biomasse, chaufferies à bois...

Lancé en octobre 2019, ce contrat permet déjà de couvrir plus de 40 projets portés par des structures citoyennes.

Pour en savoir plus : <http://www.maif.fr/photovoltaique-collectif>



Erwan BOUMARD
Directeur d'Énergie Partagée

« C'est un signal fort que MAIF, acteur majeur de l'assurance et de l'ESS, souhaite soutenir le développement d'Énergie Partagée. Les porteurs de projets solaires peuvent désormais s'appuyer sur une solution d'assurance adaptée aux besoins spécifiques des énergies renouvelables citoyennes. Ce soutien permettra de mieux faire connaître ces projets collectifs de production d'énergie pour multiplier les initiatives locales ! »

Sylvie LHOMMET-KILQUE

Directrice Associations et Collectivités MAIF



« Nous sommes très heureux d'être partenaires d'Énergie Partagée, un mouvement pionnier et acteur d'une économie responsable. Nous avons pris le temps de comprendre les besoins des porteurs de projets, et de construire ensemble un dispositif sur-mesure. Cette première étape nous encourage à continuer à travailler main dans la main avec Énergie Partagée pour étendre leur action auprès de nos sociétaires souhaitant se lancer dans l'aventure ! »

A propos de MAIF



6^{ème} assureur automobile et 1^{er} assureur du secteur associatif, MAIF couvre l'ensemble des besoins de plus de 3 millions de sociétaires (assurances de biens, prévoyance, santé, assistance, épargne, crédit...). La mutuelle est régulièrement plébiscitée en matière de relation clients où elle arrive en tête des sociétés françaises, tous secteurs confondus. En 2018, le groupe MAIF a réalisé un chiffre d'affaires de 3,6 milliards d'euros. Plus d'informations sur : www.maif.fr

A propos d'Énergie Partagée

Énergie Partagée s'engage auprès des citoyens et de leurs collectivités pour les aider à transformer leurs idées de production d'énergie renouvelable en projets concrets. Grâce à son réseau d'adhérents et de projets pionniers, Énergie Partagée met à disposition des compétences techniques, juridiques et économiques. Plus d'informations sur www.energie-partagee.org

Contact Presse MAIF

Simon Vuillemin

simon.vuillemin@maif.fr

05 49 73 89 76

Contact Presse Énergie Partagée

Marc Mossalgue

marc.mossalgue@energie-partagee.org

01 80 18 92 29